

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 7 mai 2014

N° 28 / 2011 – 2016

Présidence de M. Stéphane Dewarrat

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.
21 sont absents,
79 sont présents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

Dilan ALPDOGAN, Eric BAUER, André BUCHER, Frederico DA CAMARA NERY, Katharina DELLWO BAUER, Emmanuel GENTON, Olivier GOLAZ, Catherine HODEL, Sylvie JAQUET, Maurice JATON, Anne JOMINI, Ilda MARTIN, Valérie MERINO DE TIEDRA, Baptiste MULLER, Cédric SCHOPFER, Sylviane TRUDU, Eric WEBER, Rita WYSS.

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) :

Zöhre BULGAN, Helder DE PINHO, Vincent TETAZ.

Le Président modifie l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil communal comme suit :

- **Ajout d'un nouveau point N° 2 : Démission de la secrétaire du Conseil communal ;**
- **Ajout d'un nouveau point N° 6 : Proposition du Bureau : Réévaluation des postes du secrétariat du Conseil communal – nomination d'une commission ;**
- **Ajout d'un nouveau point N° 8 : Postulat du Groupe SPI "Pour des infrastructures communales accessibles à toutes et à tous" – Dépôt et développement.**

Concernant le préavis [N° 13/5.14](#) concernant le Plan partiel d'affectation Morges Gare-Sud – Approbation complémentaire, **le Président** cite l'article 58 de la LATC : *La Municipalité établit à l'intention du Conseil de la commune un préavis contenant un résumé des oppositions et des observations ainsi que des propositions de réponse aux oppositions non retirées. Les conclusions du préavis indiquent s'il y a lieu les modifications proposées au projet soumis à l'enquête.* Ce jour, il a été convenu avec la Municipalité et Madame la Préfète Andréa Arn qu'un préavis complémentaire sera adressé aux membres du Conseil communal, cas échéant, si des oppositions devaient être maintenues ou s'il devait y en avoir de nouvelles. La commission du préavis [N° 13/5.14](#) traiterait alors directement le préavis complémentaire pour ne rendre qu'un seul rapport.

L'ordre du jour ainsi modifié est le suivant :

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 2 avril 2014](#).
2. Démission de la secrétaire du Conseil Communal
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Préavis de la Municipalité :
 - [N° 13/5.14](#) Plan partiel d'affectation Morges Gare-Sud – Approbation complémentaire;
 - [N° 14/5.14](#) Demande d'un crédit de CHF 400'000.00 pour créer / améliorer les arrêts de bus (Riond-Bosson, Paderewski et Bochet) et leurs accès, mesure inscrite dans le PALM 2007 en priorité A, subventions non déduites;
 - [N° 15/5.14](#) Demande d'un crédit de CHF 300'000.00 pour l'aménagement de l'allée Nord-Est, du kiosque à musique et du pont en bois au Parc de l'Indépendance;
 - [N° 16/5.14](#) Demande d'un crédit-cadre d'étude de CHF 150'000.00 en vue de la finalisation des PPA Parc des Sports, La Baie et du PQ Sablon-Nord.
6. Proposition du Bureau : Réévaluation des postes du secrétariat du conseil communal – nomination d'une commission.
7. Rapport de commission :
 - [N° 10/5.14](#) Création d'un chemin piétonnier au lieu-dit "En Bonjean", parcelles N°s 3277, 4120 et 753.

8. [Postulat du Groupe SPI](#) "Pour des infrastructures communales accessibles à toutes et à tous" – Dépôt et développement.
9. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
10. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à une majorité évidente (2 abstentions).

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. [Procès-verbal de la séance du 2 avril 2014.](#)

2. Préavis de la Municipalité

[N° 13/5.14](#) *Municipalité en corps*

Objet : Plan partiel d'affectation Morges Gare-Sud – Approbation complémentaire;

[N° 14/5.14](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 400'000.00 pour créer / améliorer les arrêts de bus (Riond-Bosson, Paderewski et Bochet) et leurs accès, mesure inscrite dans le PALM 2007 en priorité A, subventions non déduites;

[N° 15/5.14](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 300'000.00 pour l'aménagement de l'allée Nord-Est, du kiosque à musique et du pont en bois au Parc de l'Indépendance;

[N° 16/5.14](#) *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*

Objet : Demande d'un crédit-cadre d'étude de CHF 150'000.00 en vue de la finalisation des PPA Parc des Sports, La Baie et du PQ Sablon-Nord.

4. Rapport de commission

[N° 10/5.14](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet: Création d'un chemin piétonnier au lieu-dit "En Bonjean", parcelles N°s 3277, 4120 et 753.

5. [Réponse écrite de la Municipalité](#) à la question de M. Pascal Gemperli concernant les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires secteur Centre, Grosse-Pierre et Grosse-Pierre/Lac.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2014

M. Yvan CHRISTINET demande une modification en p. 771, dernier paragraphe : M. Yvan Christinet annonce **que les Verts sont attachés à la parité des genres et c'est dorénavant** Mme Lambert Caversaccio qui sera cheffe du Groupe des Verts.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Démission de la secrétaire du Conseil Communal

En date du 8 avril 2014, **le Président** a reçu la lettre de démission de Mme Jacqueline Botteron, secrétaire du Conseil communal, dont il donne lecture :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,*

Par la présente, je vous informe de ma démission de mon poste de secrétaire du Conseil communal de Morges avec effet au 31 juillet 2014.

Cela fait 2 ans que je cherche à augmenter mon taux d'activité. J'ai envoyé quelques postulations et eu la chance de trouver un emploi à 50 % au sein de l'exécutif d'une commune voisine.

Je travaille depuis bientôt 5 ans pour le Conseil communal de Morges et j'ai pris beaucoup de plaisir à le faire. J'ai pu parfaire mes connaissances dans le domaine administratif et c'est sûrement grâce à cela que j'ai trouvé le poste que je vais occuper dès le 1^{er} mai prochain.

Je tiens à préciser que la discussion qui a eu lieu lors de la dernière séance du Conseil communal au sujet du changement de statut du/de la secrétaire du Conseil communal n'a en rien précipité ma décision. Je vous encourage néanmoins à travailler sur ce dossier afin de pouvoir offrir de meilleures conditions à mon successeur.

Je vous souhaite de belles années et des débats nourris et intéressants au sein de ce Conseil communal et vous adresse mes meilleures salutations.

3. Communications du Bureau

Le Président annonce que, suite à la démission de la secrétaire, il a reçu une candidature spontanée provenant de M. Frédéric Ambresin, actuel secrétaire suppléant. Le Bureau accepte cette candidature et a décidé de repourvoir ce poste "en interne". Il proposera cette candidature lors de l'élection qui aura lieu le 4 juin 2014. Il s'agira alors de procéder également à l'élection d'une secrétaire suppléante.

Concernant le poste de secrétaire, si certains groupes désirent présenter un autre candidat, ils peuvent le faire en contactant le Bureau, lequel pourra recevoir ces éventuels candidats le 27 mai 2014 en début de soirée. Cela évitera à priori une candidature spontanée de dernière minute.

Concernant le poste de secrétaire suppléant, le Président demande aux membres du Conseil communal intéressés de se faire connaître ou de contacter une personne de leur entourage qui pourrait être intéressée. Le Bureau pourrait également recevoir ces candidats le 27 mai 2014 en début de soirée. A défaut d'une candidature jugée valable par le Bureau, un appel public à candidature sera effectué.

Les chef(fe)s de groupe ont reçu les informations nécessaires et le Bureau est à disposition pour tout renseignement.

Concernant les votations du 18 mai 2014, le Bureau s'est donné rendez-vous à 7h00 pour le dépouillement. Il sera présidé par M. Yvan Christinet, 1^{er} vice-président. Une petite formation a eu lieu sur le fonctionnement du nouveau lecteur optique.

La disposition de la salle est modifiée pour cette séance. Le Président espère que ces quelques changements conviendront. Il remercie M. Philippe Deriaz pour ses retours et les concierges de Beausobre pour leur engagement.

Le Président rappelle que les séances du Conseil communal du mois de juin auront lieu dans les foyers de Beausobre.

Le Président félicite M. Emmanuel Genton qui est devenu pour la deuxième fois papa d'une petite Louise le 10 avril 2014.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Vincent JAQUES apprécie le changement de disposition de la salle et constate qu'après plus de 25 ans, la Municipalité se situe au Centre. Dans quelques années, elle sera peut-être à gauche.

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce que comme en 2007 et en 2012, le Consulat de France à Genève a sollicité la ville de Morges pour lui trouver des locaux en vue des élections, le dimanche 25 mai 2014, des représentants au Parlement européen et des Conseillers consulaires pour les ressortissants français.

Comme en 2012, le Consulat de France utilisera les salles dites de milice de l'Arsenal qui se composent d'une salle de conférence de huitante places, de trois autres salles de vingt places chacune, de la cafétéria ainsi que du hall. Ces espaces permettront d'accueillir 5 bureaux de votes pour 8'200 votants potentiels. Un taux de participation de 50% est estimé par le Consulat de France.

Le stationnement est prévu sur la place de la Navigation et le drapeau français sera suspendu au Château.

M. le Municipal Denis PITTET annonce que les travaux de réfection des toilettes et des douches de la piscine communale du Parc des Sports seront terminés pour l'ouverture de la piscine. Les travaux se sont déroulés comme prévu et dans le respect du crédit alloué.

Avec un statu quo du prix des entrées pour les enfants, il est à noter une légère augmentation des tarifs d'entrée de la piscine pour permettre l'amortissement des travaux réalisés.

Pour répondre au vœu de M. Jacques-Alain Dufaux, le paiement au moyen d'une carte de débit sera désormais possible à la caisse de la piscine communale.

L'ouverture de la piscine aura lieu le samedi 10 mai prochain et fermera le dimanche 7 septembre 2014.

M. le Municipal Eric ZUGER fait une présentation succincte des comptes 2013. Ces derniers montrent :

- Un recul des charges courantes
- Des recettes fiscales exceptionnelles
- Une péréquation en faveur de la ville de Morges
- Des investissements importants par rapport aux années antérieures
- L'introduction de la taxe déchets
- La création de la société Domaine de la Ville Sàrl

Le déficit se monte à CHF 2,38 millions. Il est en recul par rapport aux prévisions du budget 2013 (déficit de CHF 6,09 millions) et par rapport aux comptes 2012 (déficit de CHF 6,4 millions).

Les charges courantes ont été inférieures à celles prévues dans le budget et les recettes courantes sont en augmentation.

42 % des charges concernent les centres de vie infantine, les écoles et le social, 10 % les infrastructures routières, la voirie et les déchets, 9 % la culture, le sport et les loisirs et 9 % les services internes (Greffé, Services des finances, ATD2). Le reste concerne le patrimoine communal, la sécurité, la péréquation directe et autre.

Ces comptes montrent un bon contrôle des charges maîtrisables, notamment les postes concernant les autorités et personnel, les biens, services et marchandises et les intérêts passifs (malgré une augmentation des emprunts).

Concernant les participations, il y a une variation importante des coûts, notamment en diminution pour la péréquation directe, Police Région Morges, les tâches optionnelles et l'ASIME. Par contre, pour l'AJEMA, ces coûts sont en augmentation de CHF 270'000.00.

Concernant la péréquation, la commune a reçu en retour environ 1 million

La participation de la commune pour la sécurité au niveau cantonal s'élève également à 1 million.

La facture sociale est stable et représente environ CHF 1'100.00 par habitant.

59 % des recettes correspondent aux recettes fiscales, 15 % aux recettes liées aux écoles et CVE, 8 % proviennent des infrastructures routières, voirie et déchets, 6 % concernent l'eau et le gaz et 4 % proviennent de la culture, sport et loisirs (vente de billets à Beausobre). Les autres recettes sont en augmentation.

Les recettes fiscales des personnes physiques sont en forte augmentation par rapport au budget alors que les recettes fiscales des personnes morales sont en diminution (départ de sociétés).

La valeur du point d'impôt s'élève à CHF 639'000.00.

Il faut noter encore une forte augmentation de l'impôt sur les successions et les donations, ce qui explique l'amélioration du résultat comptable, et un recul des transactions immobilières.

La mise en vigueur de la taxe au sac a permis une diminution de 50 % des ordures ménagères sur le territoire morgien. Un montant de CHF 362'000.00 a été placé dans un fond de réserve pour équilibrer le compte 45. Des mesures d'allègement, se montant à CHF 248'947.00, sont à la charge de la commune. La Municipalité a anticipé la tendance en abaissant la taxe pour l'année 2014.

Les investissements sont en très forte augmentation par rapport à 2012. Un montant de CHF 11 millions est dû à l'autofinancement. Cela représente 67 % des investissements. Malgré le résultat déficitaire, cet élément est très positif.

L'endettement de la commune a augmenté d'environ 5 millions. L'endettement net représente environ CHF 840.00 par habitant et reste néanmoins modeste.

Les conclusions de M. le Municipal Eric Züger sont les suivantes :

- Bonne maîtrise des charges
- Recettes fiscales selon taux correspondent au budget et sont en hausse par rapport à 2012 de CHF 2.36 millions
- Impôts sur les successions et donations exceptionnels
- Résultat déficitaire de CHF 2.4 millions contre CHF 6.1 millions au budget (2012 : CHF 6.4)
- Investissements de CHF 16 millions, soit le double de 2012

M. Jean-Bernard THULER estime que la Municipalité ne se situe pas au centre mais se rapproche plutôt de la gauche. Il s'en réjouit.

Il regrette que la réfection des toilettes de la piscine ait une influence sur le prix de l'entrée. Comme le passage sous voie aux Charpentiers a été refait, va-t-il y avoir un péage pour amortir les coûts occasionnés. Les citoyens doivent de plus en plus payer des impôts cachés (par exemple la taxe au sac) qui sont assez mal redistribués. Il souhaite que la Municipalité se rapproche un peu plus de la gauche.

La parole n'est plus demandée.

5. Préavis de la Municipalité

[N° 13/5.14](#) Plan partiel d'affectation Morges Gare-Sud – Approbation complémentaire.

Présidence : Groupe des Libéraux, Radicaux et Vert'libéraux.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Laurent BEAUVERD	Mathieu BORNOZ
Sacha FEHLMANN	Catherine HODEL	Dominique Anne KIRCHHOFER
Bastien MONNEY	Baptiste MULLER	Galina SPILLMANN

[N° 14/5.14](#) Demande d'un crédit de CHF 400'000.00 pour créer / améliorer les arrêts de bus (Riond-Bosson, Paderewski et Bochet) et leurs accès, mesure inscrite dans le PALM 2007 en priorité A, subventions non déduites.

Présidence : Groupe des Socialistes, POP et indépendants.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Charles DIZERENS	Christine DUBOCHET	Béatrice GENOUD-MAURER
Dominique KUBLER-GONVERS	Cécile REY	Roland RUSSI
Galina SPILLMANN		

[N° 15/5.14](#) Demande d'un crédit de CHF 300'000.00 pour l'aménagement de l'allée Nord-Est, du kiosque à musique et du pont en bois au Parc de l'Indépendance.

Présidence : Groupe des Libéraux, Radicaux et Vert'libéraux.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Jean-Hugues BUSSLINGER	Anne-Françoise COSANDEY
Janine DEVAUD	Elodie DI VIRGILIO DA ROCHA	Roland RUSSI
Rita WYSS		

[N° 16/5.14](#) Demande d'un crédit-cadre d'étude de CHF 150'000.00 en vue de la finalisation des PPA Parc des Sports, La Baie et du PQ Sablon-Nord.

Présidence : Groupe de l'Entente Morgienne.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Antoine ANDRE	Edith Magali BARBLAN	Cedric FAVRE
Bertrand GILLIARD	Christian HUGONNET	Dominique-Anne KIRCHHOFER
Joseph WEISSEN		

6. Proposition du Bureau : Réévaluation des postes du secrétariat du Conseil communal – nomination d'une commission

Cette proposition est parvenue à tous les membres du Conseil communal par mail ou par courrier.

Présidence : Groupe des Socialistes, POP et indépendants.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Jean-Hugues BUSSLINGER	Patricia CORREIA DA ROCHA	Aline DUPONTET
Steven KUBLER	Laurence LAMBERT CAVERSACCIO	Maria Grazia VELINI
Rita WYSS		

7. Rapport de commission

[N° 10/5.14](#) *Direction des infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet : Création d'un chemin piétonnier au lieu-dit "En Bonjean", parcelles N°s 3277, 4120 et 753.

M. Cedric FAVRE, président de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée.

Au vote :

Les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter, au titre de nouvel aménagement routier, le projet de création d'un chemin piétonnier au lieu-dit "En Bonjean", parcelles Nos 3277, 4120 et 753, tel que soumis à l'enquête publique du 7 décembre 2013 au 5 janvier 2014, l'approbation du Département des infrastructures et des ressources humaines étant réservée;
2. de lever l'opposition suscitée par ce projet;
3. d'adopter le projet de réponse à l'opposition, figurant dans le préavis;
4. d'autoriser la Municipalité à acquérir la servitude de passage public nécessaire pour la création du nouveau cheminement piétonnier, de gré à gré ou par une procédure d'expropriation formelle;
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider si nécessaire devant toute instance dans cette affaire.

8. Postulat du Groupe SPI "Pour des infrastructures communales accessibles à toutes et à tous" – Dépôt et développement

Mme Aline DUPONTET lit le développement de ce postulat, lequel figure en annexe 1 du procès-verbal.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

9. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

Chaque membre du Conseil communal a [reçu une réponse écrite à la question de M. Pascal Gemperli](#) du 2 avril 2014 concernant les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires secteur Centre, Grosse-Pierre et Grosse-Pierre/Lac. Le texte de cette réponse figure uniquement en annexe 2 du procès-verbal original.

M. Pascal GEMPERLI remercie la Municipalité de sa réponse écrite. Il se dit satisfait, surtout concernant les aspects financiers.

10. Questions, vœux et divers

Le Président annonce que La Grande Table aura lieu le dimanche 29 juin 2014. Depuis 2002, elle est organisée par la Commission consultative Suisses-Etrangers de Morges. Cette manifestation a lieu tous les 2 ans et son but est de rapprocher les populations migrantes et les Suisses dans une ambiance festive. Des stands de nourriture de tous pays et des groupes folkloriques animeront la fête de 9h00 à 18h00.

Cette commission a besoin de bénévoles pour monter et démonter les tentes et les tables. Chacun est le bienvenu. Le montage commencera le samedi 28 juin 2014 dès 17h00 dans la Grand-Rue. Il sera suivi d'une collation vers 20h00 - 21h00. Le démontage aura lieu le dimanche 29 juin 2014 dès 18h30. Plus d'informations peuvent être obtenues auprès de M. le Municipal Yves Paccaud ou par email à y.paccaud@bluewin.ch.

Mme Lucie ROCHAT rappelle qu'en novembre dernier, le Conseil communal a décidé de réduire le nombre de sacs poubelle octroyés pour chaque enfant de moins de 3 ans à 30 pièces et de limiter le cumul à 50 sacs par ménage. Le mois dernier, son mari s'est vu remettre 60 sacs poubelle. La communication est-elle bien passée ?

Mme Maria-Grazia VELINI explique que les travaux d'agrandissement de l'Ensemble Hospitalier de La Côte ont nécessité le déplacement de la ligne de bus 701, lequel avait fait l'objet d'une communication de la Municipalité au mois d'avril. Comme mentionné dans la presse, ce déplacement laisse pour compte les habitants des quartiers de la Grosse-Pierre et du Rossignol dont l'arrêt a été supprimé. Les habitants de ces quartiers doivent soit monter à l'arrêt situé à l'Hôpital, soit descendre à l'arrêt de la Grosse-Pierre qui est déplacé au croisement avec le ch. de la Chenaillettaz. Dans les 2 cas, le cheminement, en pente raide, n'est pas aisé pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et celles qui ont des problèmes de santé.

En attendant que la pétition en cours arrive à bon port et en rappelant que ces travaux dureront 3 ans, Mme Maria-Grazia Velini pose les questions suivantes à la Municipalité

- Toutes les options ont-elles été étudiées afin que ces usagers ne soient pas pénalisés ?
- Des solutions complémentaires au bus peuvent-elles être prévues et mises en place ?
- De quelle façon l'Ensemble Hospitalier de La Côte peut-il participer aux solutions à trouver puisque, selon le journal La Côte, "*la direction de l'Ensemble Hospitalier de La Côte qui planche à ce jour sur un plan de mobilité pour le personnel invite dès lors public et patients à recourir aux transports publics*"?

M. le Municipal Yves PACCAUD répond que la Municipalité a reçu ce jour la pétition mentionnée par Mme Maria-Grazia Velini.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER explique qu'un jeune de sa connaissance a été invité, alors qu'il traversait la place de l'Hôtel-de-Ville, à participer à un groupe de réflexion ou de travail organisé ce soir-là au 3^e étage du bâtiment administratif par 2 personnes faisant partie d'une entreprise nommée Socialdesign.

Il s'est retrouvé avec une dizaine d'autres jeunes, dont certains avaient été invités sur la place de Gare, pour évaluer la politique jeunesse de la commune de Morges pour les 12 – 25 ans. Les organisations de jeunesse qui exercent leurs activités sur la commune ne semblaient pas avoir été informées, ni invitées. Il pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelle est la nature et l'objectif d'une telle démarche ?
- Un mandataire externe a-t-il été désigné et si oui à quel coût ?
- Les groupes de jeunesse constitués ont-ils ou vont-ils être consultés dans ce cas ?

Mme la Municipale Sylvie PODIO répond que ce projet fait partie du mandat pour lequel le Conseil communal a alloué un crédit à la Municipalité afin d'effectuer un diagnostic social. Le mandataire est effectivement Socialdesign. La totalité de cette démarche coûte CHF 35'000.00. Il est prévu de consulter un focus groupe, de ne pas faire une analyse fine de l'ensemble des jeunes de Morges et de mettre ces résultats en parallèle avec les retours de prestataires. Pour trouver des jeunes, le travailleur social et Couvaloup 12 ont été approchés. Comme les délais étaient très courts, les sociétés de jeunesse n'ont pas été contactées, ce qui était peut-être une erreur. En ce qui concerne les offres sportives et culturelles, un retour a été demandé à la déléguée au sport et à la culture.

M. Pierre Marc BURNAND rappelle que lors de la séance du 26 juin 2013, M. Bastien Monney lui a adressé une volée de bois vert à propos du rapport de la Sous-commission de gestion SP3 qu'il avait co-rédigé. Il en cite un bref passage : *"La sous-commission s'étonne, voire s'offusque, des conséquences de la régionalisation. Ceci peut paraître surprenant quand on sait que la PRM ne nous a pas été imposée et que les règles du jeu étaient connues d'avance. Notre Conseil a voté sur cet objet et l'a accepté. Il est inutile de se lamenter ou de larmoyer sur des prérogatives que nous avons accepté de déléguer à une instance régionale"*.

Il a donc été estomaqué de lire dans le 24 heures du 14 avril 2014 un long article sur l'opacité de la Police Région Morges, dans lequel est cité abondamment M. Adrien Busch, conseiller communal, qui met le doigt sur le principal problème que soulèvent les associations de communes, à savoir la perte de contrôle.

Cela l'amène à deux brèves réflexions :

- Il aimerait remercier M. Adrien Busch de reprendre un thème qu'il considère comme essentiel et surtout il tient à lui dire toute sa sympathie, car il n'ose pas imaginer l'astiquée qu'il a dû prendre par son président.
- Il se plaît à constater que ce problème de contrôle et de gouvernance qui nous échappent est désormais relevé par un conseiller socialiste (Adrien Busch), un conseiller de l'Entente Morgienne (Charles Dizerens) et un conseiller PLR, donc par une très large palette de sensibilités.

M. Pierre Marc Burnand espère que d'autres les rejoindront dans cette lutte pour que le Conseil communal puisse continuer à exercer ses compétences et il espère surtout que la Municipalité décidera bientôt d'empoigner ce problème, avant de nouvelles réactions qui vont devenir de plus en plus vives.

Mme Caroline JOBIN SOUMAHORO pose la question suivante à la Municipalité :

Avez-vous évalué le montant d'économies qui pourrait élargir à l'aide sociale si le salaire minimum à CHF 4'000.00 était accepté ?

La commune du Locle l'a fait et a estimé que le 25 % des personnes à l'aide sociale pourrait en sortir.

M. le Syndic Vincent JAKUES répond que ce calcul n'a pas été fait.

M. Cedric FAVRE rappelle qu'en juillet 2012, le journal 24 heures titrait un de ses articles comme suit : *Le conseiller communal fantôme de Morges*. Il s'agissait de M. Daniel Jandric, du Groupe de l'Union démocratique du Centre (UDC), absent à répétition. Le Président d'alors estimait cette situation totalement hallucinante et affirmait qu'il n'avait jamais vu cela depuis 10 ans qu'il siégeait au Conseil communal.

L'histoire semble se répéter avec Mme Zöhre Bulgan, conseillère communale du Groupe des Socialistes, POP et indépendants (SPI), laquelle a manqué 15 séances du Conseil communal dont 10 sans s'excuser. Va-t-elle aussi être mise à l'amende selon l'art. 51, al. 2 du règlement du Conseil communal ou cette sanction n'est-elle infligée qu'au Groupe UDC ?

Le Président répond qu'il a déjà envoyé une lettre d'avertissement à 2 membres du Conseil communal. L'un des avertissements a provoqué une démission immédiate mais le second, adressé à Mme Zöhre Bulgan, est resté sans réponse. Lors de la dernière séance du Bureau, Le Président a annoncé qu'il y aurait amende si elle ne s'excusait pas à la séance du mois de mai. Comme c'est le cas, il va transmettre ce dossier à la Municipalité qui a le droit de prononcer l'amende.

Concernant les membres du Conseil communal qui sont absents sur une longue durée pour cause de maladie, le Bureau a décidé de ne pas intervenir.

M. Philippe DERIAZ remercie le Président pour avoir modifié la disposition de la salle et pour avoir placé la Municipalité au centre, c'est-à-dire face à toutes et tous.

M. Charles DIZERENS rappelle que lors de la dernière séance du Conseil communal, M. le Municipal Jean-Jacques Aubert a répondu à sa question concernant la journée sur le bruit routier et a affirmé qu'un communiqué de presse traitant de cette dernière problématique avait été rédigé et serait distribué dans les délais auprès des différents médias. M. Charles Dizerens n'a pas trouvé trace sur le site Internet de la commune de ce communiqué et pose la question suivante :

Est-ce que ce communiqué a bien été transmis ?

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond que ce communiqué a été distribué.

M. Bastien MONNEY revient sur l'intervention de M. Pierre Marc Burnand. Il a en effet employé le terme "s'offusquer", ceci par rapport à la virulence des propos de M. Pierre Marc Burnand. Il lui semble que tant M. Charles Dizerens que M. Adrien Busch ne se sont pas offusqués de la régionalisation mais ont relevé différentes choses.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 21h26.

Le président

La secrétaire

Stéphane Dewarrat

Jacqueline Botteron

[Annexe 1](#) : Postulat du Groupe SPI "Pour des infrastructures communales accessibles à toutes et à tous" – Développement.

[Annexe 2](#) : Réponse écrite à la question de M. Pascal Gemperli du 2 avril 2014 concernant les collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires secteur Centre, Grosse-Pierre et Grosse-Pierre/Lac (figure uniquement en annexe 2 du procès-verbal original).